



Encore une bataille de gagnée à mon actif. Personne n'a fait mieux que moi !!!
Le salaire des agents contractuels intervenants au service jeunesse durant les vacances scolaires va être rétabli depuis 2011. Cela représente pour 35 h par semaine environ 105 €.

Je vous joins la réponse que m'a faite Mr le Maire. Suivre le lien ➔

Mr le Maire, veut nous faire croire, que le service de la comptabilité se serait rendu compte au mois d'aout 2013, du défaut de paramétrage de la paie des A.L.S.H. Ce que Mr le Maire oublie de dire c'est que le paramétrage doit être validé par Mme la DGS !

- ▶ J'inscris en faux cette affirmation de Mr le Maire, et cela pour plusieurs raisons.

*La 1re personne qui m'a interpellé, **date d'avril 2013.**
Deuxièmement la fille d'une élue de la majorité municipale a réclamé derrière sa mère **sans avoir gain de cause.***

Ci-joint le courriel que j'ai reçu **daté du samedi 6 avril 2013 17 h 43**

Mr Morel

Pour information.

*Mon fils étudiant a travaillé une semaine en février, au service Jeunesse de Petite Forêt, comme animateur. Lorsqu'il a reçu sa fiche de paie, il s'aperçoit que le mode calcul le pénalise en effet sur sa fiche de paie il est inscrit **5 /30 du salaire mensuel soit 16 %.** La logique serait **35 Heures/151 H pour un mois soit 23 %**
Il s'est renseigné discrètement : c'est la responsable du service jeunesse qui a mis en place ce barème « les jeunes sont contents, « dit elle » ils reviennent et ça fait des économies » !*

*Justement il a effectué ce travail avec **la fille d'une élue de la majorité municipale, la fille a réclamé derrière sa mère, mais personne ne lui donne raison !!!***

Que faire ?

Dans son courrier Mr le Maire ne parle pas de rétablir les cotisations sociales. Je vais saisir l'URSSAF !

Je mettrai la réponse que je prépare pour Mr le Maire sur le blog dès que possible, car il a tout faux dans ses affirmations.

Lors du conseil municipal du 15 juin 2011 au point II-2 concernant la modification du régime de rémunération des A.L.S.H, le Maire nous dit ceci [enregistrement audio] :

C'est tout compliqué pour l'expliquer, je ne me rappelle plus ! Le Maire a ensuite donné la parole à Mme la DGS.

La présentation faite par Mme la DGS était destinée à tromper, à égarer le conseil municipal du 15 juin 2011.

Dans le courrier que je vais faire parvenir à Mr le Maire, j'en ferai la démonstration.

Si c'est top compliqué pour le Maire, les adjoints et les présidents de commissions municipales de présenter une délibération au conseil municipal ! Qu'ils démissionnent !!! Je n'avais besoin de personne pour présenter une délibération de mon domaine de compétence quand j'étais élu !!!

B. Morel